

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 07 avril 2022

n° 053-22 C

RD - Approbation des comptes de gestion 2021

• date de convocation le 01 avril 2022 • nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi sept avril à dix-neuf heures quarante-cinq, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, Université, Amphithéâtre 19000, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

étaient présents : 51

Aillon-le-Jeune Serge Tichkiewitch Aillon-le-Vieux Christian Gogny Arith

Barberaz Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard

Barby Christophe Pierreton

Bassens

Cognin

Bellecombe-en-Bauges Fric Delhommeau Challes-les-Eaux Josette Rémy

Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Pierre Brun -Chambéry

Michel Camoz - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Sylvie Koska -Aurélie Le Meur - Micheline Myard-Dalmais - Martin Noblecourt - Benoit Perrotton - Claire Plateaux -

Walter Sartori - Alexandra Turnar Corinne Charles - Franck Morat

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette Brigitte Bochaton - Bruno Stellian

Pierre Duperier Jarsy La Compôte Jean-Pierre Fressoz

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex Luc Berthoud - Pascal Mithieux - Céline Vernaz La Ravoire Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda

La Thuile Le Châtelard

Le Nover Philippe Gamen Les Déserts Sandra Ferrari Lescheraines Max Joly

Jean-Maurice Venturini Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse Alain Saurel Saint-Baldoph Christophe Richel Saint-Cassin Jocelyne Gougou Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey Christian Berthomier Jean-Marc Léoutre Saint-Jeoire-Prieuré Saint-Sulpice Jacques Henriot Daniel Rochaix Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran Jean-Pierre Coendoz

Vimines Corine Wolff

conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Marcel Ferrari

· conseillers excusés ayant donné pouvoir : 19

de Grégory Basin à Alexandre Gennaro - de Jean-François Beccu à Michel Camoz - de Christèle Blambert à Brigitte Bochaton de Stéphane Bochet à Jean-Marc Léoutre - de Vincent Boulnois à Jean-Marc Léoutre - de Sophie Bourgade à Martin Noblecourt de Alain Caraco à Marie Bénévise - de Michel Dyen à Brigitte Bochaton - de Philippe Ferrari à Jean-Pierre Fressoz de Hervé Ferroud-Plattet à Serge Tichkiewitch - de Alain Gaget à Pascal Mithieux - de Sabrina Haerinck à Jimmy Bâabâa de Hélène Jacquemin à Philippe Gamen - de Laïla Karoui à Aloïs Chassot - de Gaëtan Pauchet à Aurélie Le Meur - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Emilio Pla Diaz à Franck Morat - de Dominique Pommat à Corine Wolff - de Thierry Tournier à Christian Berthomier

• conseillers excusés : 12

Jean-Pierre Casazza - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - James Hallay - Martine Lambert - Luc Meunier - Raphaële Mouric -Damien Regairaz - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Alain Thieffenat - Cécile Trahand

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères - CS 82618 - 73026 Chambéry cedex 04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - D@GrandChambery - cmag-agglo.fr

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :

- à compter de leur publication lorsque les décisions sont règlementaires,
 à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

Conseil communautaire du 07 avril 2022

délibération n° 053-22 C

objet RD - Approbation des comptes de gestion 2021

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances et des moyens des services, présente les comptes de gestion 2021 :

- après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les détails des dépenses effectuées et ceux des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Responsable du service de gestion comptable de Chambéry accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, des états du passif, des états des restes à recouvrer et des états des restes à payer,
- après s'être assuré que le Responsable du service de gestion comptable de Chambéry a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant dans les bilans de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- après avoir été amené à constater la concordance des montants figurant aux comptes administratifs et aux comptes de gestion,

Considérant la régularité des comptes de gestion 2021 :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis de la commission des finances des 22 et 29 mars 2022,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1: atteste que les comptes de gestion de Grand Chambéry du budget général, des budgets des régies de l'eau potable et de l'assainissement, du budget des ordures ménagères des Bauges et du budget annexe transport dressés pour l'exercice 2021 par le Responsable du service de gestion comptable de Chambéry, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte : 053-22 C

Objet de l'acte : RD - Approbation des comptes de gestion 2021

Thème Préfecture: 7 - Finances locales 1 - Decisions budgetaires 1 - Compte

administratif 2 - Délibération approuvant le compte de gestion

Date de l'acte : 14 avril 2022

Annexe(s):

Identifiant de télétransmission: 073-200069110-20220414-lmc1H27072H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H27072H1

Date de transmission en Préfecture : 14 avril 2022

Date de réception en Préfecture : 14 avril 2022

Publication: jeudi 14 avril 2022